# Arrêté n°2025-0180
# prorogeant l'arrêté n°2025-0037

## Portant réglementation

## Rue des Écoles, Rue Alfred Delecourt et Rue Paul Gauguin

Le Maire de Wattrelos,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

**VU** l'arrêté n°2025-0037 en date du 14/01/2025

**CONSIDÉRANT** que les travaux ne sont pas terminés

## ARRÊTE

**Article 1**
Les dispositions de l'arrêté 2025-0037 du 14/01/2025, portant réglementation de la circulation :

- Rue des Écoles de la rue Paul Gauguin à la rue Alfred Delecourt
- Rue Alfred Delecourt de la rue de l'Union à la rue des Ecoles
- Rue Paul Gauguin à l'intersection avec la rue des Ecoles

, sont prorogées jusqu'au 16/05/2025.

Fait à Wattrelos, le 27 mars 2025
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué

Henri GADAUT

*DIFFUSION:*
GUY PATTYN

- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur d'ESTERRA
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Wattrelos
Une Ville au Cœur qui bat

# Arrêté temporaire n°2025-0037
# Portant réglementation de la circulation

## Rue des Écoles, Rue Alfred Delecourt et Rue Paul Gauguin

Le Maire de Wattrelos,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

**VU** l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

**VU** la demande en date du 14/01/2025 émise par GUY PATTYN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux de gaz rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/02/2025 au 11/04/2025 Rue des Écoles, Rue Alfred Delecourt et Rue Paul Gauguin

## ARRÊTE

**Article 1**
À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/04/2025, Rue des Écoles de la rue Paul Gauguin à la rue Alfred Delecourt, un rétrécissement de chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2**
À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/04/2025, Rue Alfred Delecourt de la rue de l'Union à la rue des Ecoles, un rétrécissement de chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 3**
À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/04/2025, Rue Paul Gauguin à l'intersection avec la rue des Ecoles, un rétrécissement de chaussée, entraine une modification des conditions de circulation :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.

**Article 4**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GUY PATTYN.

**Article 5**
M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 14 janvier 2025
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué

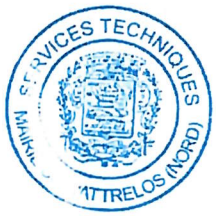


Henri GADAUT

*DIFFUSION*:

- GUY PATTYN
- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur d'ESTERRA
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

# Arrêté temporaire n°2025-0037
# Portant réglementation de la circulation

## Rue des Écoles, Rue Alfred Delecourt et Rue Paul Gauguin

Le Maire de Wattrelos,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

**VU** l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

**VU** la demande en date du 14/01/2025 émise par GUY PATTYN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux de gaz rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/02/2025 au 11/04/2025 Rue des Écoles, Rue Alfred Delecourt et Rue Paul Gauguin

## ARRÊTE

**Article 1**
À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/04/2025, Rue des Écoles de la rue Paul Gauguin à la rue Alfred Delecourt, un rétrécissement de chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2**
À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/04/2025, Rue Alfred Delecourt de la rue de l'Union à la rue des Ecoles, un rétrécissement de chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 3**
À compter du 10/02/2025 et jusqu'au 11/04/2025, Rue Paul Gauguin à l'intersection avec la rue des Ecoles, un rétrécissement de chaussée, entraine une modification des conditions de circulation :

- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- La circulation est alternée par feux ou K10.

**Article 4**
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GUY PATTYN.

**Article 5**
M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 14 janvier 2025
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué

Henri GADAUT

*DIFFUSION*:

- GUY PATTYN
- M. le Directeur Général des Services
- M. le Directeur d'ESTERRA
- SDIS Prévision Tourcoing
- KEOLIS
- Police Nationale Roubaix

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*
*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*